

Image not found or type unknown



Dégats des eaux il y a quelques années

Par **guigui8594**, le **13/04/2014 à 10:42**

Bonjour, il y a quelques années, L'appartement au dessus du mien a subit une fuite. L'eau à traversé le plafond, j'ai prévenu l'agence (je suis en location) qui à fait le nécessaire. Le plafond est très dégradé. J'ai aussi prévenu mon assurance qui m'a envoyé un constat. Mais je n'ai jamais remplis ce constat (le locataire était à l'hôpital, puis à quitter son logement). Aujourd'hui, je vais quitter mon appartement. Mais aucun travaux n'a été fait. Est ce que je vais devoir les faire a ma charge ? Merci d'avance pour vos réponses.

Par **alterego**, le **13/04/2014 à 12:32**

Bonjour, Oui, vous allez devoir remettre le plafond en état. Cordialement